



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

---

**Présents** : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoints, Rufin COCHETEUX, Chantal BAERT, Patrick LESAGE, Lise MIGNON, Christophe THIEBAUT, Pauline LAHOUSSE et Martial CARIDROIT, Conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration** : Alain DECHAUME qui mandate Martial CARIDROIT et Gaëlle VITTRANT qui mandate Christophe THIEBAUT.

**Absent** : Christophe VANHALST.

### Ordre du jour

#### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017**

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions : Pauline LAHOUSSE et Martial CARIDROIT, absents à ladite séance.

#### **2 - Décision sur l'aménagement de 3 logements locatifs aidés**

Monsieur le Maire expose, le Conseil Municipal a décidé de travailler sur l'aménagement de logements locatifs aidés sur une parcelle, propriété du Centre Communal d'Action Sociale. Le projet touche à sa fin. Trois logements seraient aménagés : 2 types 3 et 1 type 4. Depuis quelques années le bailleur PARTENORD avait été retenu pour travailler sur ce projet.

Les logements seraient construits en briques avec des parties en crépi et en bois et présenteraient un étage avec une partie en toit plat entre deux logements. Une place de stationnement serait aménagée sur le devant par logement, en respect des règles du PLU en vigueur et une place pour personne à mobilité réduite. Un local poubelle commun serait présent côté Petite Rue sur le pignon de l'ensemble. Au niveau des accès : un chemin piétonnier est aménagé le long du n°8, éloignant les logements des habitations voisines, des entrées seraient aménagées sur l'arrière des logements ouvrant sur le chemin d'accès au site Noréade, une convention devraient être signées avec Noréade pour aménager une servitude, uniquement de passage, afin de permettre aux locataires de décharger plus aisément leurs courses... Point déjà confirmé avec Noréade.

Les loyers s'élèveraient à : pour le type 3 PAI, 310 € ; pour le type 3 PLUS 370 € et 453 € pour le type 4. Montants annoncés par Partenord lors de la dernière rencontre.

Surfaces des logements : 67 m<sup>2</sup> pour les T3 et 80 m<sup>2</sup> pour les T4 avec respectivement une terrasse de 9 m<sup>2</sup> et 9.60 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire évoque la demande de Gérard NOCK : qui a souhaité que le bailleur travaille sur une variante avec un toit 2 pans sur la partie toit plat. Monsieur le Maire précise que la variante, si elle est retenue, n'a pas d'incidence sur le prix.

Monsieur le Maire confirme le droit de regard donné à la commune sur les attributions. Des familles coberloises lui ont déjà fait part de leur volonté d'y emménager. En pratique le terrain, propriété du CCAS, serait mis à disposition du bailleur par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans.

Monsieur le Maire invite chacun à s'exprimer.

Rufin COCHETEUX approuve le projet.

Lise MIGNON approuve également, mais précise que les logements, qui seraient libérés par les familles intéressées, seraient remis à la location sans que le propriétaire n'y mène des travaux de réhabilitation alors que ces logements pourraient être améliorés.

Pour être complet sur son exposé, Monsieur le Maire rappelle le mémoire de 30 pages, déposé par les deux voisins auprès du Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et de la Préfecture. Ces entités n'ont pas donné suite, le mémoire étant jugé sans fondement. Pour autant, dit Monsieur le Maire, il faut s'attendre à un recours des voisins dès que le projet sera définitivement arrêté. Il demande aux membres du Conseil Municipal, puisque le projet est approuvé, une grande solidarité d'autant que ce point était inscrit dans la profession de foi de l'équipe. Il propose de recevoir les voisins en présence des membres de la commission d'urbanisme.

Les riverains devraient être satisfaits de la qualité du projet notamment de l'implantation : pas de vis à vis, jardin donnant sur l'accès Noréade, fait remarquer Christophe THIEBAUT .

Après ces discussions, Monsieur le Maire acte les décisions :

- sur l'aspect du toit de jonction entre les logements : toiture plate 3 élus pour, 9 contre, 2 abstentions ; toiture 2 pans : 9 pour, 3 contre et 2 abstentions.
- sur la réalisation des 3 logements locatifs aidés : approbation à l'unanimité.

### **3 - Proposition d'adhésion au CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement**

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'adhérer au CAUE : organisme d'état qui accompagne les communes dans leur réflexion, aide à comprendre et assurer le lien avec l'environnement, les différents niveaux : commune, communauté de communes, région.... Les membres du CAUE sont habilités à se déplacer sur les communes.

Pour travailler avec le CAUE il faut adhérer. Le montant de l'adhésion s'élève à 125 € pour une année.

Monsieur le Maire demande aux Elus d'approuver l'adhésion de la commune : à l'unanimité les Elus approuvent l'adhésion de la commune au CAUE et autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

### **4 - Travaux de la commission finances : examen des tarifs périscolaires pour la rentrée 2017 - 2018 – et examen des tarifs de vente des cases du columbarium Services périscolaires :**

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la commission finances qui a travaillé sur l'actualisation des tarifs des services périscolaires : garderie, cantine et étude pour la rentrée prochaine. Rappel : les tarifs sont calculés selon le quotient familial des familles et déclinés en 5 tranches :

- cantine, le prestataire a augmenté de 1.88 % son tarif, la commission propose d'appliquer l'augmentation aux tarifs communaux ;

- garderie :

tarification au passage, actualisation sur la base de l'augmentation de la cantine soit 1.88 %. Monsieur le Maire rappelle qu'une surtaxe de 30 € est inscrite au règlement en cas de dépassement d'horaire. En effet il est important que les parents sachent qu'au delà de 19 heures la commune n'est plus habilitée à garder les enfants. Sur le règlement remis aux parents en début d'année, l'accent sera mis sur le choix d'un "parent relais" qui sera autorisé à reprendre les enfants à 19 heures ;

- étude : tarifs proposés : 22.50 € pour le forfait mensuel, 2.40 € le passage.

Monsieur le Maire présente au vote des Elus ces tarifs. A l'unanimité le Conseil Municipal entérine les tarifs périscolaires pour l'année 2017-2018.

### **Columbarium :**

Monsieur le Maire expose : un premier columbarium a été installé, par convention, par la marbrerie DELGRANGE qui assurait la vente des cases. Les 4 cases du columbarium sont vendues. Un columbarium identique a été implanté, Monsieur le Maire propose que la commune en assure la gestion. En conséquence, le tarif de vente doit être défini. La commission finances a travaillé sur ce point et propose de reconduire le tarif de vente appliquée par la marbrerie jusqu'alors gestionnaire, soit 950 € la case. La taxe de concession reste inchangée : 150 € pour une concession de 50 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif proposé de 950 € auquel il faut ajouter la taxe de concession de 150 €.

Pourquoi n'y a-t'il plus de concession à perpétuité, demande Martial CARIDROIT. Une discussion s'engage sur la durée des concessions et l'opportunité de limiter la durée qui permet de reprendre les concessions sans procédure à l'inverse de la perpétuité.

### **5 - Projet plan de circulation sur la commune**

Monsieur le Maire expose : de façon récurrente les riverains se plaignent d'excès de vitesse sur la commune. Les moyens d'action pour obliger les usagers de la route à respecter les limitations sont difficiles.

Monsieur le Maire propose alors d'installer des priorités à droite aux carrefours suivant : Petite Rue/Grand'Rue ; rue à Pois/Grand'Rue ; rue des Près/Grand'Rue. Au niveau des carrefours rue du Mazet où sont installés des doubles stop et route de Cysoing où un stop est mis en place, Monsieur le Maire propose de maintenir ces dispositifs.

La commune a, par délibération, décidé d'adhérer au service d'assistance en ingénierie publique créé par la CCPC, Monsieur le Maire propose de travailler avec eux dès leur installation pour la mise en place.

Plusieurs remarques sont apportées à la discussion :

- comment saisir le Département pour obtenir son accord sur les routes départementales ?
- comment les automobilistes seront avertis avant la mise en oeuvre ?
- quels autres moyens pourraient être mis en oeuvre : feux tricolores qui passent au rouge si vitesse au delà de la vitesse autorisée ... ?
- difficulté de maintenir le 30 km/h
- pertinence d'une signalisation au sol...

Christophe THIEBAUT propose de mettre en place, pour bien signaler, un feu orange clignotant à l'approche du carrefour Grand'Rue/Petite rue.

Après ces discussions, Monsieur le Maire demande aux Elus l'autorisation de mettre en place un premier plan de circulation : priorité à droite aux carrefours indiqués. A l'unanimité les Elus approuvent.

#### **6 - Pose de dalles podotactiles au niveau des passages piétons**

La commune a rédigé son agenda accessibilité, qui a été approuvé par les services de la Préfecture. Mise en conformité des passages piétons : des dalles podotactiles sont prévues. Deux dispositifs existent : des dalles en résine collées au sol mais qui à terme risque de se décoller ou des dalles bétons. Monsieur le Maire propose d'installer des dalles béton, deux carrefours sont concernés : au droit du 35 Grand'Rue et du 6 rue du Mazet.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil Municipal qui à l'unanimité approuve.

#### **7 - Point sur le dossier réfection de la rue des Près**

Monsieur le Maire explique : ce point est à l'ordre du jour du Conseil Municipal avec l'intention d'acter ce projet. Il ne sera mis en oeuvre qu'après la fin des chantiers en cours. Mais il faut pour autant travailler en amont afin de définir les travaux à mener et surtout la configuration future de la route. Là aussi, précise Monsieur le Maire, le dossier sera préparé avec l'assistance du bureau d'ingénierie de la CCPC. Il faut travailler sur le dossier travaux mais aussi sur le dossier financement.

A l'unanimité, les Elus sont favorables à mener une réflexion sur la réfection de la rue des Près.

#### **8 - Suivi des dossiers en cours**

Décision prise à l'unanimité pour les points suivants.

##### **Signalisation des bâtiments :**

La commission travaux remettra au plus vite les choix de lettrage et couleurs pour mise en oeuvre.

##### **Clôture du terrain de sports :**

Installation, à l'entrée du site, d'un grillage à une hauteur maximum de 2 mètres avec intégration d'un portail de 4ml de largeur et un portillon. Fermeture du portail par clé (remise uniquement au prestataire chargé de l'entretien). L'aménagement d'une fermeture électrique sera étudiée.

##### **Implantation des agrès :**

Sur la gauche, le long du terrain de sports.

#### **9 - Aménagement sécurité face au 26 Grand'Rue**

Gérard NOCK, en charge de la commission travaux, présente le plan d'implantation de 5 barrières le long de la façade du 26 Grand'Rue afin de sécuriser le carrefour.

En effet, poursuit Monsieur le Maire, à plusieurs reprises les voitures, les pots de fleurs... ont été accrochés. Il est à craindre qu'un piéton ne soit blessé un jour. S'agissant d'un problème de sécurité il a missionné la commission travaux pour examiner le dispositif le plus pertinent.

Christophe THIEBAUT s'étonne qu'un plan des travaux soit présenté car, dit-il, en commission aucun dispositif n'a été arrêté. La commission doit encore travailler sur ce point

avant de présenter un plan en séance du conseil municipal.

4/5

Décision : la commission poursuit son examen et présentera sa proposition dès que celle-ci sera finalisée.

#### **10 - Convention de recouvrement et autorisation générale de poursuites**

Monsieur le Maire expose : une convention entre la Trésorerie et la Commune, portant sur les conditions de recouvrement des créances et produits locaux incluant l'autorisation générale des poursuites par voie de mise en demeure et saisie vente, peut être signée afin d'alléger la procédure et permettre ainsi au Trésorier de recouvrer plus facilement les impayés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention. A l'unanimité, les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de recouvrement et autorisation générales de poursuites.

#### **11 - GRDF point ajouté à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal a délibéré en séance précédente sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes pour occupation du domaine public pour un montant de 220 €. Un rectificatif a été présenté par GRDF, en effet il y a erreur sur le linéaire. Le montant de la redevance s'élève à 208,52 €

A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes pour un montant de 208,52 €.

#### **12 - Point sur la communication**

**Préau** : des photos du chantier seront mises sur le site avec le suivi du chantier.

**Braderie** : horaires : 13 h à 18 h, Petite Rue. Il sera fait appel à une société de sécurité privée pour assurer la surveillance du site, en respect du dispositif vigipirate.

**Fibre optique** : travaux en cours avec prévision de fin de chantier début d'année 2018. Informé que les travaux assureront une prise dans chaque habitation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intervention d'un riverain se disant lésé par la pose d'un poteau à 2 mètres de la limite séparatives de son terrain (non construit). Il est intervenu à plusieurs reprises en mairie et a pris contact direct avec la Société en charge des travaux qui n'a accéder à sa demande car menacée d'un recours auprès de la Donneur d'ordre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 28 septembre 2017 à 20 heures 15.

Vu le Maire,  
Jean DELATTRE

